

DEPARTEMENT DES LANDES  
**COMMUNE DE TARTAS**  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 17  
Nombre de votants : 22  
Date de convocation : 22/02/2012

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 28 février 2012**

--- oOo ---

L'an deux mille douze, le vingt-huit février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Melle ULMANN), de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS (a procuration pour M. LASSUS), DUCASSE, Mmes BERBILLE (a procuration pour Mme DUBUN), ROLLIN, MM. DUPOUY, MARSAN (a procuration pour M. CABANNES), Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Mmes DEHEZ-BATISTA (a procuration pour Melle POLESE), LEFORT.

**Etaient excusés :** M. CABANNES (a donné procuration à M. MARSAN), Melle POLESE (a donné procuration à Mme DEHEZ-BATISTA), Mme DUBUN (a donné procuration à Mme BERBILLE), MM. LASSUS (a donné procuration à M. BATS), MOUCHEBOEUF, Melle ULMANN (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Un scrutin a eu lieu, Melle DAVERAT Caroline a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance A  
Délibération n°11**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : Mme DEGOS**

**OBJET : « ADHESION commune de TARTAS à l'ASSOCIATION NATIONALE des Conseils d'enfants et de Jeunes – ANACEJ »**

Comme vous le savez, la Ville de TARTAS vient de relancer le projet « CMEJ » pour lequel un nouveau conseil va être élu dans le courant du premier semestre. Aussi, il est proposé à notre commune d'adhérer à l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes.

L'adhésion repose sur une cotisation composée d'une part fixe, et d'une part fonction du nombre d'habitants de la commune.

Pour 2012, la part fixe sera de 220 €, et la part par habitant de 0.0657 €/habitant.

Il est précisé que les crédits seront inscrits au budget de la Ville de TARTAS.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oui l'exposé du rapporteur,**

**A l'unanimité,**

**DONNE un avis favorable à cette adhésion à compter de 2012.**

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,**

**J-F. BROQUÈRES**